



# **GUIDE DES**

---

# **GROUPES-PROJETS**

---

**Le Conseil De Développement**



# LES GROUPES-PROJETS



## Qu'est-ce que c'est ?

- Constitué pour répondre à un questionnement.
- Limité dans le temps.
- Sollicité par saisine ou auto-saisine (voir lexique)



## Que pouvez-vous apporter ?

- Vos connaissances personnelles
  - Votre regard
  - Votre expertise et celle de votre réseau
- Votre connaissance de la structure que vous représentez



## Les valeurs :

- L'engagement bénévole
- L'intérêt général
- La construction collective
- L'écoute et le respect
- La pluralité des approches



## À qui bénéficient les travaux ?

- Aux citoyen.ne.s
- Aux membres et partenaires du CDD
- Aux élu.e.s de GrandAngoulême
- Aux acteur.rice.s du territoire



## Qui participe ?

- Chaque membre choisit un (ou plusieurs) groupe-projet, participe aux réunions et contribue à la réflexion
- Les personnes associées du «forum» peuvent y participer



# DES ATELIERS PARTICIPATIFS ET COLLABORATIFS

Les membres du CDD peuvent se positionner sur le(s) groupe(s)-projet(s) de leur choix.

## Installation du groupe

1

- Apprendre à se connaître entre membres.
- Co-construire des règles de fonctionnement.

1 à 2 réunions

2

## Présentation et définition du thème de réflexion

- Saisine  
*Comprendre la demande et évaluer la recevabilité et la faisabilité de la saisine, en lien avec les élus et techniciens.*
- Auto-saisine  
*Clarifier et préciser les questionnements, objectifs attendus. Prendre en compte les contributions et avis antérieurs.*

- Définir le thème du groupe-projet et prendre le temps de s'approprier le sujet.
- Définir le périmètre et les points à traiter, la feuille de route, sa durée.
- Choisir les méthodes de travail.
- Définir qui décide quoi ? Qui fait quoi ? Rôles et missions ?
- Définir les animateur.rice.s et rapporteur.e.s.

2 réunions ou + si nécessaire

## Exploration de la thématique choisie

3

- Brainstorming.
- S'enrichir des expériences et expertises.
- Aller vers les habitants et acteurs du territoire.
- Recentrer si nécessaire la problématique et la faisabilité du projet proposé.
- Constats, diagnostic, analyse et points d'alerte.

- *Porter un regard d'usage, citoyen sur le sujet.*
- *Faire des « aller-retour » entre les travaux du groupe-projet et les personnes auditionnées.*
- *Rencontrer les élus et les techniciens concernés.*
- *Solliciter la plénière du CDD si besoin.*

2 à déterminer en fonction des besoins

4

## Formalisation

*Retour élus / acteurs - habitants*

- Formaliser les propositions et être innovant sur le fond et la forme.
- Faire une synthèse des travaux.
- Choisir des indicateurs de suivi pour le droit de suite.
- Partager : communication de l'avis / contribution par le CDD.

2 réunions ou + si nécessaire

5

## Suivi

- Assurer le suivi des travaux du CDD avec GrandAngoulême dans la durée.
- Quelles prises en compte ? et pourquoi ?
- Rendre compte de ce suivi aux membres du CDD et au territoire.

Fréquence



## LES ACTEURS : QUI FAIT QUOI ?

---

### L'animateur.rice

- Assure le portage, l'animation du groupe-projet et s'assure de la cohérence des orientations prises avec le comité d'animation du CDD.
- Impulse la mise en œuvre d'actions pour aller recueillir la parole des habitants, des acteurs... sur le thème travaillé.
- Valide les documents produits par le groupe (compte-rendu, supports).
- Organise l'évaluation et le droit de suite des travaux du groupe-projet.

### Le rapporteur.e

- Rédige les comptes-rendus de réunions.
- Organise, en lien avec l'animateur.rice, la synthèse de la contribution.
- Participe à la communication de l'avis ou la contribution du groupe.



### Le technicien.ne

- Fait le suivi opérationnel du dossier (envoi invitation, réservation salle, envoi compte-rendu).
- Prépare les séances avec les animateurs.rice.s et est facilitateur.trice pendant ces dernières.
- Rédige des notes pour valoriser le travail du groupe, synthétise des documents, propose des méthodologies.

### Les membres

Les membres des trois collèges du CDD et les membres du forum. Chaque membre doit participer à un groupe projet.

### Les participant.e.s

Partenaires extérieurs, technicien.ne.s de l'agglomération, expert.e.s...



**Le bon fonctionnement d'un groupe-projet nécessite une collaboration étroite entre l'animateur.rice, le rapporteur.e, le ou la technicien.ne avec une forte implication des participant.e.s et un lien vers le comité d'animation et la plénière.**

### **Auto-saisine**

C'est le moyen par lequel le CDD choisit, lui-même, de travailler sur une thématique.

### **Avis**

Les membres du CDD sont invités par les élu.e.s à formuler un avis sur un document en cours d'élaboration concernant une politique publique ou tout projet de développement du territoire. Cet avis exprime un positionnement général vis à vis du contenu du document (orientations politiques, priorités). Il peut également être assorti de suggestions d'évolution du document « d'alerte » ou de propositions d'actions concrètes.

### **Comité d'Animation (CA)**

Comité issu de la plénière du conseil. Il est chargé d'en coordonner et animer l'action.

### **Collège**

Les trois catégories d'acteurs auxquels appartiennent les 130 membres du CDD : habitant.e.s, représentant.e.s d'association, d'entreprises, représentant.e.s des 38 communes du GrandAngoulême (non élu.e.s).

### **Conseil de développement (CDD)**

Instance de démocratie participative rattachée à la communauté d'agglomération du GrandAngoulême. Elle est composée d'habitant.e.s et d'acteur.rice.s du territoire. Ses membres sont tous bénévoles et ne peuvent être élu.e.s dans une collectivité locale et/ou territoriale.

### **Contribution**

Publication réalisée par le CDD sur un thème qu'il a choisi de traiter (auto-saisine).

### **Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)**

Regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Ils sont soumis à des règles

communes, homogènes et comparables à celles des collectivités locales. Les communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats d'agglomération nouvelle, syndicats de communes et les syndicats mixtes sont des EPCI.

### **Forum**

Associe habitant.e.s et acteur.trice.s du CDD souhaitant agir sur la citoyenneté et les transitions, disposant de moins de temps mais souhaitant rester informé et participer ponctuellement aux travaux du CDD.

### **Groupe projet**

Groupe mis en place pour animer une démarche sur plusieurs mois, constitué d'acteur.rice.s différent.e.s. Chaque groupe projet est constitué pour une durée déterminée. Il choisit librement ses méthodes de travail.

### **Membre**

Désigne un organisme ou un habitant.e qui s'est positionné.e pour faire partie du CDD.

### **Prospective**

Démarche qui permet d'imaginer toutes les évolutions possibles sur une problématique donnée. Elle aide à anticiper, hors de l'urgence, en s'inscrivant sur une échelle de temps long. Elle éclaire ainsi la définition d'orientations stratégiques.

### **Plénière**

Instance composée de tous les membres du CDD. Elle donne les orientations du conseil, choisit les thèmes de travail et évalue l'impact des travaux du conseil.

### **Saisine**

Moyen par lequel les élus de la communauté d'agglomération demandent au CDD de travailler sur une thématique.



A series of horizontal dotted lines spanning the width of the page, intended for writing notes.



A series of horizontal dotted lines spanning the width of the page, providing a guide for writing.

**Vous souhaitez nous rejoindre  
ou consulter nos travaux :**  
[www.codevgrandangouleme.fr](http://www.codevgrandangouleme.fr)




**Le Conseil De Développement**

25, boulevard Besson Bey | 16023 ANGOULÊME CEDEX

05 45 93 08 28

[conseildedeveloppement@grandangouleme.fr](mailto:conseildedeveloppement@grandangouleme.fr)

[www.codevgrandangouleme.fr](http://www.codevgrandangouleme.fr)

 [codevgrandangouleme16](https://www.facebook.com/codevgrandangouleme16)